



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Le Cabinet

Cayenne, le mercredi 11 février 2015

Bureau de la
communication
interministérielle

N° 10-02/15 /Cab/Com

Communiqué



Guyane : premier décès dû au chikungunya.

L'épidémie de chikungunya qui sévit en Guyane depuis fin décembre 2013 a causé un premier décès. Il s'agit d'une personne d'une quarantaine d'années, sans antécédents particuliers.

Cette personne s'est présentée aux urgences du centre hospitalier de Cayenne le 2 février. Elle a été hospitalisée ce même jour dans le service de l'UMIT (Unité des Maladies Infectieuses et Tropicales), puis, devant la dégradation de son état clinique, en service de réanimation le 6 février.

Une évacuation sanitaire vers le centre hospitalier de Fort de France a été décidée le 7 février, mais malheureusement, la patiente est décédée au cours de son transfert vers la Martinique.

Aucun décès n'avait été imputé directement au virus du chikungunya jusqu'à ce jour en Guyane. Les autorités sanitaires s'associent à la grande émotion et la douleur provoquées par ce décès et présentent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches.

Depuis l'apparition des premiers cas de chikungunya en Guyane, on estime à 11 877 le nombre de cas, mais le nombre de nouveaux malades est stable.

**La mobilisation de chacun reste une nécessité pour agir contre l'épidémie.
Il ne faut pas relâcher la vigilance.**

Il est impératif de détruire les gîtes larvaires présents à notre domicile et dans notre environnement, et éviter leur réapparition en vérifiant régulièrement nos vases, nos gouttières, nos pneus, nos déchets...

Nous protéger des piqûres de moustique c'est protéger notre entourage : le moustique transmet la maladie après avoir piqué une personne déjà malade.

La lutte contre le chikungunya est l'affaire de chacun d'entre nous.